

INDEX EGALITE FEMMES-HOMMES de CEDRAT TECHNOLOGIES en 2025

Depuis 2019, afin de **faire progresser l'égalité salariale et professionnelle**, les entreprises de plus de 50 salariés ont l'obligation de mesurer et publier chaque année, leur index relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cet Index, qui mesure sur **100 points** l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, s'articule autour de quatre indicateurs :

Il permet de mesurer sur **100 points et 4 indicateurs** l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- L'écart de rémunération femmes-hommes **(40 points)** ;
- L'écart dans les augmentations individuelles **(35 points)** ;
- Les augmentations au retour de congé maternité **(15 points)** ;
- La part des femmes dans les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise **(10 points)**.

Parce qu'à CEDRAT TECHNOLOGIES nous considérons que la diversité des genres est une richesse et porteuse de progrès, depuis 2017 nous nous engageons à valoriser et promouvoir la place des femmes au sein de notre entreprise.

Pour l'année 2025, CEDRAT TECHNOLOGIES obtient sur les quatre indicateurs, les notes suivantes :

- Indicateur 1 relatif aux écarts de rémunération femmes-hommes : 39 points sur 40.
- Indicateur 2 relatif à l'écart dans les augmentations individuelles : 35 points sur 35.
- Indicateur 3 relatif aux augmentations au retour de congé maternité : Indicateur incalculable en l'absence de congé maternité sur l'année.
- Indicateur 4 relatif à la part des femmes dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise : 0 point sur 10.

Pour l'année 2025, la note globale de CEDRAT TECHNOLOGIES à l'Index égalité femme-homme s'élève donc à 87 points sur 100 en données corrigées, compte tenu de l'indicateur incalculable.

Ce résultat marque une progression significative par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle la note était inférieure au seuil réglementaire de 85 points et avait conduit à la mise en place d'objectifs de progression. Après deux exercices consécutifs (2022 et 2023) pour lesquels l'Index était incalculable, cette évaluation traduit les actions engagées et la volonté de CEDRAT TECHNOLOGIES de poursuivre ses efforts en faveur d'une plus grande équité au travail.

Afin d'inscrire ces résultats dans la durée, CEDRAT TECHNOLOGIES continue de travailler sur l'ensemble des leviers permettant de garantir l'égalité des chances, notamment en matière d'embauche, de rémunération, d'évolution professionnelle et d'accès aux responsabilités, afin de renforcer durablement l'équité entre les femmes et les hommes au sein de ses équipes.